Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_8_2026_92P-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 15 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 08 juillet 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR	Anthony GUIHÉNEUF
Véronique LEROY	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH
Pierre POUSSIN	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN
	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Était Absente Excusée : Mme Stéphanie VILGICQUEL.
Était Absent : Néant.
Procuration (1) : Mme Stéphanie VILGICQUEL a donné procuration à M. Camille LE BOULCH.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Projet de construction de la salle multifonctions : Lancement de la phase Avant-Projet Sommaire (APS)-*Délibération N°8/2026/92*

Rapporteurs : Mme Clémence MORINIÈRE et M. Pierre POUSSIN

Mme la Maire rappelle que les élus de la précédente municipalité ont reçu le 23 février 2026 la restitution de l'esquisse en date du 09 février 2026 fournie par l'Atelier L2 (cabinet retenu dans le cadre de la MOE pour la construction d'une salle multifonctions).

M. POUSSIN rappelle que par délibération du 27 février 2026, les élus du conseil municipal de la précédente mandature avaient validé le volet architectural (description du rendu extérieur, organisation et distribution des espaces/pièces du bâtiment) qui répondait parfaitement à leurs attentes en termes d'usage et d'aspect du bâtiment. Toutefois, l'analyse approfondie du chiffrage présenté avait révélé un point de blocage car il ne correspondait pas aux attentes des Membres de la commission communale. De ce fait, il avait été demandé à la MOE de respecter scrupuleusement l'enveloppe budgétaire initiale avec un maintien des surfaces demandées au programme tout en conservant l'identité architecturale présentée. Par conséquent, les élus avaient demandé à l'Atelier L2 de revoir l'enveloppe budgétaire de l'esquisse tenant compte des observations ci-dessus mentionnées.

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_8_2026_92P-DE

Mme la Maire précise que ladite esquisse (estimation des travaux, aspect architectural avec l'organisation et la distribution des espaces, et le planning) ainsi que le mèl du cabinet L2 en date du 05 mars 2026 ont été présentés en groupe de travail en réunion du lundi 27 avril 2026.

Mme la Maire et M. POUSSIN, Adjoint en charge de ce dossier, après avoir présenté au conseil municipal l'esquisse fournie chiffrée et le chiffrage estimé de l'opération dans sa globalité, proposent de lancer la phase Avant-Projet Sommaire (APS) auprès de l'Atelier L2 (MOE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR dont 1 procuration, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- Reconnaît avoir eu connaissance de l'ensemble des données financières et techniques afférentes à ce projet de construction de salle multifonctions.
- Valide la proposition de lancer la phase Avant-Projet Sommaire (APS) par un ordre de service auprès de l'Atelier L2 (MOE), avec démarrage effectif conditionné à la réception du montant des travaux et après réception de l'analyse financière fournie par les services de la DGFiP (Conseiller aux décideurs Locaux) et du SGC de Fougères (Comptable).

Fait et délibéré le 20 juillet 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

